

**Formulaire de demande d'intervention du Fonds Social concernant le complément d'indemnité en cas d'incapacité de travail de longue durée**

**Le soussigné**<sup>1</sup> : .....

Nom et prénom : .....

Rue : ..... N°: ..... Bte: .....

Code postal : ..... Commune : .....

N° de registre national<sup>2</sup> : ..... Date de naissance : .....

sollicite le complément d'indemnité pour incapacité de travail de longue durée du ..... au ..... inclus.

**Renseignements indispensables au traitement du dossier :**

- Entreprise de travail intérimaire : .....
- Date du début de l'incapacité : .....
- Durée du contrat de travail interrompu pour cause d'incapacité: du..... au.....
- Incapacité encore en cours : oui - non<sup>3</sup>
- Si l'incapacité est terminée: date de fin : .....

**Paiement**

- Mode de paiement de l'indemnité : virement bancaire
- Virement bancaire : n° de compte : |\_|\_|\_|\_| - |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| - |\_|\_|

**Documents à joindre à la présente demande :**

**(Attention : le dossier ne pourra pas être traité si un de ces documents n'est pas joint)**

1. une copie du contrat de travail intérimaire qui a été interrompu pour cause d'incapacité de travail et la fiche de paie correspondante;
2. la preuve de l'ancienneté de 2 mois (40 jours) dans le secteur de l'intérim sur une période de 4 mois (contrats de travail et fiches de paie correspondantes ou attestation détaillée de l'entreprise intérimaire);
3. la (les) attestation(s) de la mutuelle attestant les indemnités perçues par l'intérimaire pour la période d'incapacité pour laquelle l'intervention du Fonds Social est sollicitée.

**Certifié sincère et exact,**

**Date :** .....

**signature :** .....

<sup>1</sup> Les informations recueillies à votre sujet sont destinées à être utilisées par le Fonds Social pour les intérimaires dans le cadre de la CCT du 28 janvier 2020 relative aux avantages sociaux destinés au travailleurs intérimaires. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, elles vous seront communiquées à votre demande et seront, le cas échéant, corrigées.

<sup>2</sup> mentionné sur la carte d'identité